

ASSOCIATIONS LUXEUIL À VOS CÔTÉS



Cher(e)s responsables et
membres actifs d'association,

La ville de Luxeuil-les-Bains
est fière de compter plus
de 120 associations, sportives, culturelles
ou encore de loisirs.

Ce tissu associatif riche et varié, que
vous représentez grâce à l'implication et
à la volonté de vos bénévoles, contribue
à l'attractivité et au dynamisme de notre
cité. Je ne peux que vous en remercier
chaleureusement.

Afin de faciliter vos démarches dans l'élaboration
de vos projets, la ville a élaboré ce manuel dans
lequel vous trouverez toutes les informations utiles
pour organiser une manifestation, solliciter une
subvention, réserver une salle...

Je vous adresse mes cordiales salutations.

Frédéric BURGHARD

Maire de Luxeuil-les-Bains
Conseiller départemental
de la Haute-Saône



ATTENTION

**NOUVELLE DISPOSITION
POUR ORGANISER
VOTRE MANIFESTATION.**

**QR CODE À SCANNER
PAGE 2**

BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE

DU CÔTÉ... FINANCIER

Chaque année, la ville de Luxeuil-les-Bains consacre 320 000 € de subventions pour aider les associations.

Ces aides peuvent être demandées pour des frais de fonctionnement ou pour divers projets (voyages, manifestations...).

MODE D'EMPLOI

DOCUMENTS À FOURNIR

- Pour une première demande :
 - Statuts de l'association, déclaration en préfecture ou copie du Journal Officiel, RIB.
- Pour un renouvellement :
 - Rapport d'activité ou compte-rendu de la dernière AG, RIB, statuts en cas de modification.

FORMULAIRE À REMPLIR

- Document CERFA (présentation de l'association et du projet) à remplir et à retourner à mairie@luxeuil-les-bains.fr
➤ <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R1271>

QUAND ?

31 JANVIER

DE CHAQUE ANNÉE

**DERNIER DÉLAI
POUR LA REMISE
DES DOSSIERS**

NOUVEAU !

**BUDGET
SPÉCIFIQUE**

POUR SOUTENIR DES
PROJETS EN LIEN AVEC LE
COMITÉ DE JUMELAGE ET
LES ACTIONS QUI VISENT
À METTRE EN AVANT LES
JUMELAGES [BAD WUR-
ZACH, WALLINGFORD...].

DU CÔTÉ... MATÉRIEL

Pour l'organisation d'une manifestation, la ville de Luxeuil-les-Bains peut mettre à disposition du matériel : tables, bancs, sono, tentes, grilles d'expositions...

Important ➤ Dans la mesure du possible, il est demandé aux associations de se charger du transport du matériel ou de s'assurer de la présence de bénévoles pour le déchargement et le chargement.

MODE D'EMPLOI

POUR LE MATÉRIEL

- Scanner le QR Code.



www.ville-luxeuil-les-bains.fr



QUAND ?

**1 MOIS
AVANT**

LA MANIFESTATION
POUR LA DEMANDE
DE MATÉRIEL

DU CÔTÉ... ADMINISTRATIF

La ville met ses infrastructures (salle de réunions, complexe sportif...) ainsi que deux minibus à disposition des associations.

MODE D'EMPLOI

BESOIN D'UNE SALLE, D'UN MINIBUS... ?

- Demande de réservation par mail :

➤ mairie@luxeuil-les-bains.fr.

Bon à savoir ➤ Les associations luxoviennes bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle une fois par an. Seule une contribution est demandée pour les fluides (chauffage, électricité).

Plus d'informations sur www.ville-luxeuil-les-bains.fr

QUAND ?

**1 MOIS
AVANT**

LA MANIFESTATION

UNE BUVETTE ?

Il est obligatoire de faire une demande d'ouverture d'un débit temporaire en adressant un courrier en mairie.

➤ mairie@luxeuil-les-bains.fr

Bon à savoir ➤ 5 autorisations annuelles maximum sont possibles.

QUAND ?

**3 MOIS
AVANT**

OU 15 JOURS EN CAS DE
MANIFESTATION
EXCEPTIONNELLE

DU CÔTÉ... COMMUNICATION

La ville apporte également sa contribution en terme de communication : affichage urbain, flyers à l'accueil de la mairie, pose d'une banderole...

Important ➤ L'octroi d'une subvention implique que le logo de la ville soit intégré sur les supports de communication de l'association.

Bon à savoir ➤ Des panneaux d'affichage libre répartis sur la ville sont à disposition des associations.

NOUVEAU !

**BESOIN DE
PLUS OU MIEUX
VOUS FAIRE
CONNAÎTRE ?**

POSSIBILITÉ DE MISE À
DISPOSITION GRACIEUSE
D'UN STAND UNE FOIS
PAR TRIMESTRE SUR LE
MARCHÉ DU SAMEDI
MATIN.

MODE D'EMPLOI

POUR COMMUNIQUER

- Fournir un fichier au format Jpg à :

➤ communication@luxeuil-les-bains.fr

- Pour toute demande, envoyer un mail à :

➤ mairie@luxeuil-les-bains.fr

QUAND ?

**1 MOIS
AVANT**

LA MANIFESTATION

LAÏCITÉ

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS

La ville de Luxeuil-les-Bains veille au respect du principe de la laïcité qui :

- contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes,
- est le socle de la citoyenneté,
- garantit la liberté de conscience,
- contribue à la fraternité,
- garantit le libre arbitre,
- contribue à l'égal accès aux services et équipements publics.

Les associations subventionnées participent à sa promotion en signant la charte de la laïcité.

ATTENTION

UNE DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION.

LES SERVICES DE LA VILLE FERONT LE NÉCESSAIRE POUR LA SATISFAIRE